



COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

OBJET DE LA CONSULTATION : **TRAVAUX D'ENLEVEMENT DE CHABLIS ET D'EMBACLES SUR LA VIENNE A TARNAC**

Maître de l'ouvrage : Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources

Maître d'œuvre : Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources

Date limite de remise des offres : le mercredi 19 juillet 2017 à 12 H 00

SOMMAIRE

Article 1. Objet de la consultation	2
Article 2. Conditions de la consultation.....	2
a. Etendue et mode de la Consultation	2
b. Compléments à apporter au C.C.T.P.....	2
c. Division en lots.....	2
d. Délai d'exécution.....	2
e. Délai de validité des offres.....	2
Article 3. Présentation des offres	2
Article 4. Jugement des offres	3
Article 5. Conditions d'envoi des offres.....	3
Article 6. Remise des offres.....	4
Article 7. Renseignements complémentaires.....	4

Article 1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne des travaux sur les boisements de berges sur la rivière Vienne (enlèvement de chablis et d'embâcles), commune de Tarnac.

Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

a. Etendue et mode de la Consultation

Marché avec procédure adaptée.

Il est soumis aux dispositions de l'article 27 du Code des Marchés Publics.

b. Compléments à apporter au C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

c. Division en lots

Ce marché n'est pas alloti du fait de la nature de la prestation demandée.

d. Délai d'exécution

Les délais d'exécutions ne pourront excéder 1 mois.

e. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 8 mois. En effet, le chantier est prévu à partir de mai 2018.

Article 3. PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes **complétées, datées et signées** :

- un projet de marché comprenant les pièces suivantes :
 - . l'acte d'engagement (modèle fourni ci-joint),
 - . le détail estimatif (fourni ci-joint),
 - . le C.C.T.P. et le C.C.A.P. approuvés (fournis ci-joint).
- les documents prévus, aux articles 44 à 48 du code des marchés publics (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).
- une note méthodologique présentant :
 - les moyens humains affectés à la mission et détaillés par compétence,
 - les capacités professionnelles et techniques justificatifs, certificats de qualifications professionnelles ou de qualité ... apportés par tout moyen

- Une lettre de candidature (DC1-2016)
- La déclaration du candidat (DC2-2016) ou tout document équivalent comportant les renseignements sollicités dans les formulaires précités,

Les formulaires DC1-2016 et DC2-2016, non obligatoires, sont également disponibles sur le site de la DAJ du Ministère de l'économie à l'adresse : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Le candidat a la possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

Article 4. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

- capacité technique et financière,
- références,
- prix,
- critère environnemental.

Article 5. CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les offres rédigées en français seront présentées sous pli cacheté contenant 2 enveloppes.

La première enveloppe doit porter la mention « première enveloppe intérieure », et contenir les documents suivants :

- Lettre de candidature et déclaration du candidat,
- certificats de capacité,
- liste des références,
- liste du matériel affecté au chantier,
- déclaration d'intention de soumissionner,
- attestation prévue par le décret n°97-638 du 31/05/97, concernant la non inscription au volet n°2 du casier judiciaire d'une condamnation pour emploi de main d'œuvre illicite.
- Ainsi que les documents prévus aux articles 44 et 48 du code des marchés publics.

La deuxième enveloppe doit porter la mention « deuxième enveloppe intérieure » et contenir la soumission.

Article 6. REMISE DES OFFRES

Les offres pourront être remises contre récépissé, au siège de la Communauté de Communes, 15 avenue du général de Gaulle 19 260 TREIGNAC, avant le **19 juillet 2017, 12 h 00** ; ou si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Article 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les entreprises désirant obtenir des renseignements complémentaires devront s'adresser à :

Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources
15 avenue du général de Gaulle
19 260 TREIGNAC
amenagement@ccv2m.fr